Image not found or type unknown

Situation irreguliere

Par **Aurel**, le **09/09/2019** à **17:28**

Bonjour j’espère que quelquun peut me conseiller

mon conjoint est en situation irrégulière en france depuis 4 ans ! A eu des boulots au black on a quelques attestations comme quoi il est en frabce depuis 4 ans . Malheureusement il ses fait arrêter au volant de ma voiture mais n’ayant pas de papier ni permis français a etait arrete et emmener a la gendarmerie garde a vue mais ressortie après midi même quelque jours après nous avons reçus un papier pour interdiction de territoire pendant 2 ans ! Nous nous sommes marier entre temps sans problème . Nous avons consulté un avocat qui nous a mal orienté. Si quelqu’un peut m’aider svp sur quelle demarche faire pour régulariser sa situation ! Ses la seul infraction qu’il a faite . Nous sommes marier je les declarer partout mais je ne trouve aucune solution ! Mercii

Par **youris**, le **09/09/2019** à **17:59**

bonjour,

contrairement à ce que beaucoup de personnes pensent, le simple fait pour un étranger en situation irrégulière de se marier avec un conjoint français, ne done pas automatiquement et immédiatement un titre de séjour.

une fois marié, il faut demander un titre de séjour conjoint de français et il y a des conditions à remplir.

contrairement à ce que vous indiquez, ce n'est pas la seule infaction commise par votre mari, le fait de se maintenir en situation irrégulière sur le sol français est une infraction , comme le fait de travailler au noir.

sa situation ne justifie pas le fait de conduire votre véhicule sans papiers et sans permis.

je conseille à votre mari de respecter son interdiction de territoire français et de retourner dans son pays pour obtenir dans un consulat de france, un visa conjoint de français.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés